

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(2\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à messieurs Herbecq et Malherbe, 21 septembre 1847](#)

Jean-Baptiste André Godin à messieurs Herbecq et Malherbe, 21 septembre 1847

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection [Correspondant.e.s](#)

[Malherbe et Cie](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[21 septembre 1847](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Malherbe et Cie](#)

Lieu de destinationLe Pas Bayard, Hirson (Aisne)

Description

RésuméGodin réclame l'envoi des tôles de fer poli promises par Herbecq et Malherbe et demande qu'elles lui soient comptées au prix des tôles ordinaires, soit 69 F les 100 kg.

NotesLe texte de la lettre est barré par un trait d'encre.

Mots-clés

[Appareils et matériels](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomMalherbe et Cie

GenreNon pertinent

Pays d'origineInconnu

ActivitéIndustrie (grande)

BiographieEntreprise métallurgique exploitant un laminoir au Pas- Bayard, près d'Hirson (Aisne) en 1847. Elle apparaît sous les noms Herbecq et Malherbe en 1847, Malherbe et Cie en 1850 et Pauris et Malherbe en 1849-1854.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation1 p. (108)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

St Quentin
21 4 68

Monsieur Abrie

J'ai chargé sur votre voiture a la date du
19 dec^{bre} ^{Janvier} cinq poies et 4 marmottes et ustroles
pour M^r Delahie a eu ces M^{rs} devaient
etre rendues dans le delai de huit jours je n'en ai
reuevoir de destination une lettre qui m'annonce que
ces M^{rs} ne sont pas encore arrivies je suis obligé
de remettre a M^r deirey-pierret s'usillety me faire
connaître par le retour du courrier le motif de ce
retard qui ne peut être prolongé sans dommage

ag m d

Exc
21 4 68

M^r Delahie

aus ditot reception de votre lettre je m'empressai
d'irer aux entrepanses de roulage qui s'etaient
chargis le 19 dec^{bre} de vous rendre des marchandises
dans le delai de huit jours si vous ne les reuiez
prochainement ariver moi de nouveau afin de prendre
toutes les mesures possibles pour éviter un plus long
retard je suis tres contrarie de ce contretemps
et vous prie d'agrecer mes demurs salutations
faibles la retenue au voitureur

Godin

Grand pas Chapard
pres Paris com
21 4 68

M^{rs} deirey-pierret et M^r deirey

malgre vos deux lettres d'avis je suis toujours
sans les toles dont elles me portent l'avis
dans un envoi que vous avez promis me faire
dans les quatre jours qui suivraient s'oppe que vous ete
rien me faire motif plus prejudiciable sans doute que
vous ne le pensez je vous prie donc sous promesse que
je vous de me renire ces toles dans le delai de 4 jours
je n'aurais plus besoin des toles poies et ne les
reuevoirai quantant que ce me les ariver au prix
des toles ordinaires est a dire a je 69% Nit

ag M^r m d